

Un trophée de la communication pour Drom

Fin 2009, la commune de Drom s'est vue décerner un « Trophée de la Communication » pour son action dans ce domaine. Ce titre est plus particulièrement décerné à des agences de communication professionnelles, mais aussi à des collectivités, des organismes publics et des entreprises de toutes tailles.

Dans la catégorie de la "**Meilleure action de communication environnementale**", Drom arrive ainsi à la 5^{ème} place, derrière l'agence Claude Lisbonnis Communication (pour la 13^{ème} fête du vélo), la ville de Renne, l'agence Horizon Bleu (pour le site du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), et l'Université d'Orléans.



En matière de communication environnementale, l'expérience de Drom est inscrite dans la durée et la continuité. Des thèmes sont ainsi régulièrement évoqués (par exemple le tri des déchets), d'autres font l'objet d'informations plus ponctuelles (le Développement Durable, le bois énergie, le dérèglement climatique, etc.). Ce type d'action étant une des composantes des supports locaux de communication : **Le Dromadaire**, depuis 1989 ; **Le Petit Dromadaire**, diffusé depuis 2001 ; plus ponctuellement, les réunions publiques d'informations ; mais aussi la presse locale, régulièrement sollicitée pour être le relais des événements principaux et des informations pratiques ; et, tout récemment, le **site internet**, en ligne depuis le 1^{er} septembre 2009, où les questions environnementales sont évoquées dans plusieurs pages, particulièrement une, dédiée au Développement Durable.



Deux autres trophées ont encore été décernés dans le département, et tous deux pour le Conseil Général de l'Ain : le quatrième prix du « *Meilleur site Internet d'un organisme départemental* » et le quatrième prix du « *Meilleur magazine d'un organisme public* ».

En 2009, plusieurs centaines de dossiers ont été départagés dans plusieurs catégories (certains pouvant être dans plusieurs catégories). Pour la plupart, il s'agit d'agences de communication (professionnelles), mais il s'y trouve aussi des collectivités, des organismes publics et des entreprises de toutes tailles.

Parmi les différents autres lauréats de ce « concours » national se côtoient indifféremment la S.N.C.F., l'I.N.S.A. de Lyon (Institut National des Sciences Appliquées), l'Office de Tourisme de Brest, le château de Versailles, la région Midi Pyrénées, l'O.P.A.C. de Saône et Loire (Office Public d'Aménagement et de Construction), l'université Pierre et Marie Curie, les mairies de Megève, Vichy, Roanne, Annecy, Nice, Royan, Belfort, Millau, Marseille, la préfecture de l'Isère, les conseils généraux de la Savoie, des Ardennes.